

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 359

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tarex (suite et fin)

misérables (qu'est-ce que la brigade financière à la Sûreté ?). Pour commencer, il s'agirait que les magistrats et les milieux juridiques se préoccupent sérieusement de reviser de fond en comble les dispositions légales sur la société anonyme, lesquelles constituent à l'heure actuelle — le cas de Tarex le prouve une fois de plus — la meilleure garantie d'impunité pour les escrocs les plus habiles.

ANNEXE : LES GRANDES MUETTES

L'avant-projet, actuellement en consultation, relatif à la revision partielle du droit suisse des sociétés anonymes, comporte notamment (art. 704, al. 1, chiffre 4) une obligation de publication des comptes assez étendue. Le conseiller national Muheim, qui est à l'origine de cette disposition dans les termes actuels, avait fait valoir que grâce à « une publicité élargie, il s'agit surtout de fournir aux autorités qui doivent prendre des décisions de politique économique et sociale des données d'appréciation importantes ».

Une telle perspective nous rapproche singulièrement du cas Tarex...

Or, comme de juste, cette disposition fait l'objet d'une attaque en règle de la part des milieux d'affaires (SDES, 13.4.76) dont voici, pour mieux cerner l'enjeu, quelques-uns des « arguments » invoqués :

« (...) Comme la forme de la société anonyme est très répandue en Suisse, le devoir de publier s'appliquera vraisemblablement à un très grand nombre de sociétés (plus de 3000 selon une estimation), nombre peut-être même supérieur à celui des entreprises soumises à la même obligation dans les grands Etats voisins. Aussi la publication des comptes annuels pourrait entraîner des inconvénients considérables pour de nombreuses entreprises, notamment :

» Les sociétés de base (holding, financières, administratrices de licences) qui travaillent pour des actionnaires à l'étranger et n'ont souvent en Suisse qu'un siège formel (...)

» Une obligation de publier imposée aux sociétés par actions amènerait un grand nombre d'entre elles à se transformer en S. à r. l., ou en d'autres formes juridiques afin de conserver leur droit à une nécessaire discrétion. Dans certaines circonstances, cela pourrait aller jusqu'à entraîner des transferts de sièges vers d'autres pays. »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

5000 francs, une bagatelle

Vous avez peut-être eu connaissance de cette émission de télévision « Kassensturz », où l'accueil d'un certain nombre de filiales bancaires a été testée : une jeune fille désirait investir 5000 francs et en définitive elle dut se reconnaître peu satisfaite des renseignements obtenus au long de son périple à travers les guichets. Immédiatement des chroniqueurs de la presse écrite ont relevé que 5000 francs ne sont pas dignes d'un placement en

titres. Dans « Die Weltwoche » (16), un collaborateur boursier s'inscrit en faux contre ceux qui estiment qu'on devrait avoir honte de demander des conseils de placement pour une telle somme : « Pour moi 5000 francs représentent de l'argent qui doit me rapporter de l'argent de la même façon que 30 000 francs, 100 000 francs ou plus. » Rappelant ses conseils sur les réserves nécessaires, sur un compte salaire par exemple, il juge qu'on peut spéculer aussi avec 5000 francs, et il cite deux exemples d'investissements qui auraient permis de rapporter soit 1500 francs en trois mois, soit 12 000 francs en quelques jours (un titre argentin qui a pris de la valeur après la chute de

Mme Péron). Prudent malgré tout, il explique comment limiter les pertes si les pronostics ne se révèlent pas exacts.

Une performance

Une fois n'est pas coutume dans cette rubrique, passons la Sarine pour signaler un anniversaire qui mérite d'être noté : « La Nation », bi-mensuel de la Ligue vaudoise, publie son numéro 1000. Une performance !

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quand Lucifer prend la parole

Je vous disais : le diable...

Voici donc quelques extraits de la lettre qu'il m'écrivit au sujet de l'esperanto, qu'il signe *Lucifer* et dans laquelle il m'assure de sa haine !

« Lorsque j'ai quadrillé le monde en dressant des cloisons étanches, soit verticales (entre les peuples), soit horizontales (entre les classes), j'ai disposé d'un magnifique instrument : Babel. J'ai tellement entremêlé les fils de la langue et ceux de la mentalité que les hommes n'ont plus pu relativiser leurs différences culturelles pour se percevoir co-humains. En outre, j'ai beaucoup œuvré, généralement avec succès, pour qu'ils identifient la langue avec l'Etat-Nation. J'ai pu ainsi me délecter de quelques beaux carnages, fort réjouissants pour qui a, comme moi, le goût des sacrifices humains.

» Mais — et c'est, reconnaissons-le, un trait de génie — Babel m'a également servi à introduire une habile déchirure dans le tissu social. J'ai toujours laissé les hommes libres de choisir à leur gré la langue d'élection. Que m'importe, à vrai dire, que ce soit le grec, l'arabe, le français, le mandarin ou le latin ? L'essentiel est qu'elle crée une reconfortante scission entre les couches sociales.